RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00002
Numéro SIREN : 393 364 849
Nom ou dénomination : PIGEAULT IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2018 sous le numéro de dépôt 47032

**SNC PIGEAULT IMMOBILIER**

Au capital de 500 000 Euros

25 rue de la Monnaie

35000 RENNES

R.C.S. RENNES 393 364 849

# Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société PIGEAULT IMMOBILIER société en nom collectif en société par actions simplifiée

Cesson Sévigné
Immeuble White Fields
1137 C avenue des
Champs Blancs
35510 Cesson Sévigné
02 23 22 21 20



Greffe du tribunal de commerce de Rennes : dépôt N°47032 en date du 27/11/2018

**Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la SNC PIGEAULT IMMOBILIER en société par actions simplifiée**

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce par décision unanime des associés en date du 12 novembre 2018, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

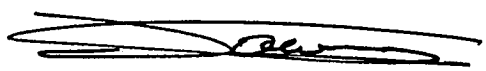
- A vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à CESSON SEVIGNE
Le 20 novembre 2018

**SAS CAPEOS AUDIT**
Représentée par **Hervé DAVOULT**



Commissaire aux Comptes et à la transformation
Membre de la Compagnie Régionale de RENNES